



Remboursement à un huissier

Par **jess52**, le **28/12/2015** à **11:10**

Bonjour,

Mon mari commence à rembourser une dette contractée avant notre mariage à un huissier.
Que deviendra cette dette en cas de décès avant la fin du remboursement ?
Merci de votre attention.

Par **amajuris**, le **28/12/2015** à **12:05**

bonjour,

si votre mari décède avant le remboursement complet de sa dette, le solde à rembourser sera pris sur l'actif de sa succession.

si l'actif est insuffisant à rembourser le solde de la dette, ce sont les héritiers qui acceptent la succession qui devront payer cette dette en fonction de la part reçue par chaque héritier.

les héritiers peuvent renoncer à une succession.

salutations